

Extrait de délibération

Bureau syndical

3 novembre 2025 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-cinq le lundi trois novembre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier GAILLARD Président.

Date de la convocation : 28 octobre 2025 **Pouvoirs :** 0
Nombre de délégués en exercice : 11 **Absents, excusés :** 2
Présents : 9 **Votants :** 9

	Présents	Excusés	Absents
Président :	GAILLARD Didier		
Vice-Présidents :	RIMBEAU Jean-Pierre, BIRONNEAU Pascal	BRESCIA Nathalie	
Membres :	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, BOUCHER Hervé-Loïc, CHAUSSERAY Francine, NOLOT Monique, SAUZE Magalie	BIRE Ludovic	

Tourisme : Valorisation de la démarche Osez la Gâtine durable, ajout d'une page dédiée sur le site internet et identification des acteurs engagés

La démarche tourisme durable « Osez la Gâtine durable » a été officiellement lancée le 23 octobre 2025. Pour assurer sa visibilité et sa promotion, auprès des visiteurs et des acteurs touristiques, il est impératif de la valoriser sur le site Internet de promotion touristique du territoire, www.osezlagatine.com. Cette valorisation permettra également de mettre en avant les prestataires engagés, comme il est prévu dans les contreparties de leur engagement.

Une consultation a été menée auprès de l'entreprise Tabula Rasa, située à Parthenay, qui a réalisé la refonte du site internet en début d'année et en assure l'hébergement et la maintenance, pour la mise en œuvre des actions suivantes :

- Ajout d'une page dédiée à la démarche "Osez la Gâtine durable" (contenu fourni par nos services) avec mise en avant des prestataires engagés.
- Valorisation des prestataires engagés sur les pages thématiques classiques du site, avec la mise en place de liens techniques avec le SIT (Système d'Information Touristique).

Le devis relatif à l'ajout de cette page et les différents développements demandés s'élève à 792,00 € TTC :

Le Bureau Syndical approuve cette valorisation, et décide de valider le devis de Tabula Rasa d'un montant de 792,00 € TTC.

Le Bureau Syndical autorise le Président à signer le devis, les documents nécessaires au bon déroulement de la prestation et à régler les dépenses correspondantes.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Didier GAILLARD
Président,